

## B. Espaces nus

La surface est  
délimitée par un  
marquage au sol.

Les cloisons de  
séparation et la  
moquette ne sont  
pas fournies.

Vous avez validé votre emplacement.

Un numéro de stand vous a été attribué ainsi que vos codes d'accès à votre **Espace Exposant**.

### Plusieurs possibilités :

#### Option 1 : Vous avez votre propre standiste / décorateur

Déclarez votre décorateur sur votre [Espace Exposant](#).

La réalisation de votre projet de stand doit être en conformité avec les règles d'architecture ainsi qu'avec le règlement de sécurité incendie.

Option 2: Aménagez votre stand grâce aux aménagements complémentaires de notre prestataire Créatifs by GL. Retrouvez le formulaire sur votre espace exposant.

#### Pensez à réserver :

- Votre coffret électrique
- Vos fluides (air, eau) si nécessaire
- Vos lignes téléphoniques, Internet

Sur le site du Parc des Expositions de Paris Porte de Versailles : [www.viparisstore.com](http://www.viparisstore.com)

#### Important

Vous devez impérativement obtenir la validation de votre projet de stand par notre prestataire :

DECOPLUS - [w.decoplus@free.fr](mailto:w.decoplus@free.fr) - tél : +33 (0)9 67 78 93 85

Renvoyez les formulaires obligatoires (notice de sécurité (SPS)/ attestations bon montage / par-feux)\* auprès de RX et de nos prestataires

\*(à retrouver sur votre [Espace Exposant](#)).

Sur site, le chargé de sécurité contrôle la conformité des stands durant le montage. En cas de non-conformité des aménagements ou matériaux, l'exposant et son décorateur devront procéder, à leur frais, aux modifications nécessaires pour être en conformité avant le passage de la Commission de Sécurité le jour de l'ouverture du salon. En cas de structure élinguées une attestation de bon montage vous sera demandée.